

# PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

### **Convocation du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal de Cérans-Foullletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le mardi 11 mai 2021, à 19 heures, dans la salle de la Mairie, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 06 mai 2021.

## ORDRE DU JOUR

### **Installation classée pour la protection de l'environnement**

*Avis sur la demande d'enregistrement relatif à l'extension d'un élevage porcin présentée par la SAS ENERGIE 8 pour la création d'une unité de méthanisation se situant au lieu-dit « Le Grand Rosier »*

### **Informations diverses**

**Présents** : Elisabeth MOUSSAY, Roger ~~PIERRIEAU~~, Céline ~~PASQUIER-MARTIN~~, Charlie ~~MÈCHE~~, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, ~~Karine PASTEAU~~, Floriane DE MATOS, ~~Hervé GARANDEL~~, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, ~~Romain TOURANCHEAU~~, Séléna PINTENO MALENO, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, ~~Maité LECHAT-LEJEUNE~~, Frédéric MORAINÉ

**Excusé(s) et représenté(s)** : Frédéric MORAINÉ représenté par Julie VALLEROY  
Charlie MÈCHE représenté par Patrick RICHARD  
Roger PIERRIEAU représenté par Christelle GAUTIER  
Karine PASTEAU représentée par Christelle GAUTIER  
Maité LECHAT représentée par François DOLL  
Romain TOURANCHEAU représenté par Jackie VAUGON

**Absents** : Céline PASQUIER-MARTIN, Hervé GARANDEL, Christophe RAMAUGÉ,

***En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,***

**Est nommé secrétaire de séance** : Patrick RICHARD

***Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et approuvé.***

### **Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Mme le Maire**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération du 9 juin 2020 suivant l'article L.2122-22 du Code précité :

14-2021	02/04/2021	BAIL LOCATION PODOLOGUE - 11 PLACE PIERRE BELON
15A-2021	12/04/2021	CONTRAT DE LOCATION TRIENNALE MOTIFS LUMINEUX - LEBLANC ILLUMINATIONS
16-2021	29/04/2021	CONVENTION BILAN PROFESSIONNEL H. LARIVIERE
18-2021	05/05/2021	BAIL LOCATION DE BUREAU PSYCHOLOGUE - 11 PLACE PIERRE BELON

### **Droit de préemption urbain :**

Présentation des déclarations d'intention d'aliéner depuis le conseil du 14 avril 2021

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				oui	non
2021-015	Le Bordage	ZP 64	382 m2		X
2021-016	80 rue Nationale	AB 76 - 77	296 m2		X
2021-017	Le Champ de la Lande - Lot n° 3	AE 98 (partie)	420 m2		X
2021-018	Le Champ de la Lande - Lot n° 10	AE 98 (partie)	500 m2		X
2021-019	Le Champ de la Lande - Lot n° 1	AE 98 (partie)	580 m2		X
2021-020	Le Champ de la Lande - Lot n° 6	AE 98 (partie)	521 m2		X
2021-021	Le Champ de la Lande - Lot n° 4	AE 98 (partie)	420 m2		X
2021-022	22 rue de la Sauvagère	AC 33	1053 m2		X
2021-023	Le jardin - L'enclos	AB 20 - 215 -211	1056 m2		X

Renonciation :

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions de la n°015 à la n°023 de 2021, prises dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de Droit de Préemption Urbain, conférée en vertu du Code de l'Urbanisme, et précise qu'à ce titre la décision est transcrite dans le registre des délibérations

Arrête :

Avoir pris la décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles portés à la connaissance du Conseil Municipal :

Le conseil municipal,

Prend acte des décisions susvisées prises par Madame le Maire en vertu de la délégation de pouvoir.

### **2021-36 : Installation classée pour la protection de l'environnement**

Classification 8.8.4

Avis sur la demande d'enregistrement relatif à l'extension d'un élevage porcin présentée par la SAS ENERGIE 8 pour la création d'une unité de méthanisation se situant au lieu-dit « Le Grand Rosier ».

Le Bureau de l'Environnement et l'Utilité Publique de la Préfecture a été saisi d'une demande d'enregistrement présentée par la SAS ENERGIE 8, au titre de la rubrique n°2781-1b de la nomenclature des installations classées, pour la création d'une unité de méthanisation se situant au lieu-dit « Le Grand Rosier » sur le territoire de la commune de Cérans-Foulletourte, avec mise en place d'un plan d'épandage de secours.

Un exemplaire du dossier et une copie de l'arrêté du Préfet décidant d'une consultation du public à ce sujet pendant une durée de 4 semaines.

Le dossier a été mis à la consultation du public du lundi 29 mars 2021 au lundi 26 avril 2021 inclus, à la mairie et sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe. Cet arrêté fixait les jours et heures où le public pouvait prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre

ouvert à cet effet coté et paraphé par Madame le Maire. Il s'agissait d'une procédure sans commissaire enquêteur.

Durant la consultation, toute personne intéressée pouvait également adresser au bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique ses observations par lettre ou voie électronique ([pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr))

A l'expiration du délai de consultation, le dossier a été clos par Madame le Maire sans aucune observation.

L'avis au public a été affiché sur le panneau extérieur de la mairie du 12 mars 2021 au 26 avril 2021.

Cet avis a également été mis en ligne sur le site internet de l'Etat en Sarthe, pendant la durée de la consultation du public et publié dans les quotidiens « Ouest-France » et « Le Maine Libre ».

Il est demandé en outre de saisir le conseil municipal pour qu'il formule un avis sur la demande d'enregistrement. Les remarques du conseil municipal devront être précises et motivées. Cet avis exprimé ne pourra être pris en considération que s'il est communiqué au plus tard, dans les quinze jours suivant la date de la fin de la consultation du public.

Le conseil municipal s'interroge sur le risque de dégradation de la voirie dû à plus de circulation et du tonnage des véhicules, à voir sur le long terme.

Le projet est intéressant mais le conseil municipal se demande s'il n'y aura pas de changement de culture.

### **DÉCISION :**

(Par 19 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention)

*Le secrétaire de séance, Patrick RICHARD  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h33*

### **Informations diverses**

M. Patrick RICHARD, Adjoint à l'urbanisme et aux bâtiments, informe que l'embrayage de l'Express est à changer, un devis de 800 € a transmis.

La question se pose de savoir s'il est judicieux d'effectuer ces travaux sur ce véhicule ou d'envisager l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion

M. Jackie VAUGON propose de se renseigner auprès du contrôle technique afin d'avoir un avis avant le passage au CT.

<b>E. MOUSSAY</b>	<b>R. PIERRIEAU</b>	<b>C.PASQUIER-MARTIN</b>	<b>C. MÈCHE</b>	<b>C. GAUTIER</b>
	Procuration à Christelle GAUTIER	Absente	Procuration à Patrick RICHARD	
<b>P. RICHARD</b>	<b>J. VAUGON</b>	<b>V. RIOLÉ</b>	<b>K. PASTEAU</b>	<b>F. DE MATOS</b>
			Procuration à Christelle GAUTIER	
<b>H. GARANDEL</b>	<b>J. VALLEROY</b>	<b>C.THOPY</b>	<b>C. RAMAUGÉ</b>	<b>H. MACÉ</b>
Absent			Absent	
<b>R. TOURANCHEAU</b>	<b>S. PINTENO MALENO</b>	<b>N. JOLIVET</b>	<b>F. DOLL</b>	<b>E. MÉNAGE</b>
Procuration à Jackie VAUGON				
<b>N. BRIÈRE</b>	<b>M. LECHAT- LEJEUNE</b>	<b>Frédéric MORAINE</b>		
	Procuration à François DOLL	Procuration à Julie VALLEROY		